

Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme

Fiche descriptive 10

**12^e CPC - Techniques audio-visuelles
et de la communication**

Céline Floriani

Jean-Louis Kirsch

Françoise Kogut-Kubiak

Michèle Ménabréaz

Josiane Paddeu

**Avec la collaboration de Christelle Gauthier
et Nathalie Quintero**

Céreq,
10, place de la Joliette, BP 21321
13567 Marseille cedex 02.

Septembre 2009

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une des fiches - types, établies par Commission Professionnelle Consultative, dans le cadre d'une étude globale portant sur un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme de 2008.

L'analyse transversale est consultable à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Cette fiche est constituée selon le plan suivant :

- **La CPC depuis 1983**

Les CPC ayant été réorganisées en 1983, il a paru intéressant de partir de cette date, antérieure de deux ans à la date de création des Bac pro, pour mieux saisir le contexte dans lequel ces nouveaux diplômés ont émergé, d'en mesurer l'impact et de constituer ainsi un historique de la CPC.

Sur le premier graphique, (la CPC et ses Bac pro) une échelle chronologique permet de repérer la date de création de chaque Bac pro et dans le même temps les changements d'intitulé qu'a connu la CPC.

A l'appui d'extraits des comptes rendus de CPC, sont ensuite présentés les domaines d'activités couverts et leurs évolutions significatives.

- **Structuration de l'offre de certification et de formation**

L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7^{ème} CPC) ou celui des transports (11^{ème} CPC) ; soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3^{ème} CPC) et de la Chimie (6^{ème} CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts. Pour le Bâtiment et travaux publics (5^{ème} CPC) également, on peut distinguer les diplômes relevant du domaine du « gros œuvre » de celui du « second œuvre ».

La structuration des diplômes pour chaque fiche tient compte de ce découpage en domaines.

Le premier tableau présente l'offre de certification dans son évolution, sur la période 1986 à 2005. Il présente, par année, du BTS au CAP, le nombre de diplômés actifs gérés par la CPC.

Le second montre l'évolution par tranches de 5 années, des effectifs en formation (scolaires+apprentis). Il débute en 1986 de façon à contenir des données homogènes pour l'ensemble des diplômés.

Une représentation graphique illustre chacun de ces tableaux.

Il faut noter que les données de la base Reflet portent sur les effectifs d'élèves en dernière année de formation. Sont ainsi comptabilisés les élèves des établissements publics et privés en année terminale de formation, à la date de rentrée scolaire¹. Les données traitent exclusivement ici des effectifs des élèves formés en France métropolitaine.

Ces premières données statistiques font l'objet d'une synthèse dans laquelle est situé le Bac pro par rapport à l'ensemble des autres types de diplômés gérés par la CPC.

¹ « L'année de rentrée scolaire » (n) ne doit pas être confondue avec celle de « l'année scolaire » qui elle est désignée par deux années consécutives (n et n+1). L'année de rentrée scolaire est celle de la rentrée qui a lieu en septembre.

- **Les données statistiques relatives à chaque Bac pro**

La présentation adoptée s'appuie sur la généalogie des Bac pro. Les séries statistiques partent de l'année de création du premier Bac pro de la CPC et se poursuivent en tenant compte du (ou des) Bac pro qui l'a (ont) remplacé.

Ces séries statistiques présentent :

- *l'évolution des effectifs inscrits en dernière année de formation*

Ce tableau précise la répartition entre scolaires et apprentis et le nombre d'inscrits en formation à la date de rentrée scolaire, hors DOM-TOM. Pour chaque série, le taux de progression des effectifs (colonne taux d'évolution) a été calculé afin de favoriser un repérage rapide de la montée ou de la baisse des effectifs. La 5^{ème} année de mise en place du Bac pro est l'année de référence à partir de laquelle ce taux a été calculé, les quatre premières années étant considérées comme une période de mise en place ;

- *l'évolution des effectifs de candidats à l'examen répartis par régime d'inscription*

Ce tableau met en évidence le pourcentage de réussite à l'examen en distinguant les voies de formation (scolaires, apprentis, formation continue et autres-candidats libres ou inscrits au CNED).

Contrairement au tableau sur les effectifs en formation, l'année de référence utilisée est celle de l'année de la session d'examen du baccalauréat. Pour l'année scolaire 2006-2007, par exemple, la session d'examen est en juin 2007. Lorsque l'on souhaite comparer les effectifs des candidats inscrits aux examens avec ceux des inscrits en formation, il faut donc se référer pour les premiers à l'année (n) et à l'année (n-1) pour les seconds.

S'ajoute à ces données, une comparaison des effectifs de chaque Bac pro par académie sous forme cartographique à dates fixes, 2001 et 2006. La répartition (en %) des Bac pro actifs à ces dates permet de visualiser rapidement la concentration ou la diffusion des formations sur le territoire ;

- *l'origine des élèves inscrits en première année du Bac pro en 2007.* La base centrale de pilotage (BCP) permet de connaître pour une année n (ici la première année du Bac pro), le diplôme suivi par un élève à l'année n-1. Pour un diplôme donné (BEP ou CAP en général), nous avons donc indiqué le taux de provenance de ce diplôme. Ce taux permet d'analyser les viviers d'alimentation des Bac pro (la date de référence est ici 2007) et de les comparer aux conditions d'accès au cycle d'étude définis par les textes réglementaires successifs ;

- *la poursuite d'études.* Cette donnée est disponible pour les élèves inscrits sous statut scolaire (les apprentis ne sont donc pas pris en compte). La BCP permet de connaître pour chaque élève scolarisé en année n (l'année n étant ici l'année terminale du Bac pro), le diplôme poursuivi à l'année n+1 (2007). Outre l'absence des apprentis, cette donnée présente des limites dans la mesure où elle porte essentiellement sur les taux de poursuite d'études vers des diplômes préparés par l'enseignement secondaire. Néanmoins, c'est la seule actuellement utilisable pour évaluer la poursuite d'études de l'ensemble des Bac pro.

Une synthèse récapitule les principales caractéristiques de chaque Bac pro.

- **Les annexes**

Chaque fiche comporte deux annexes :

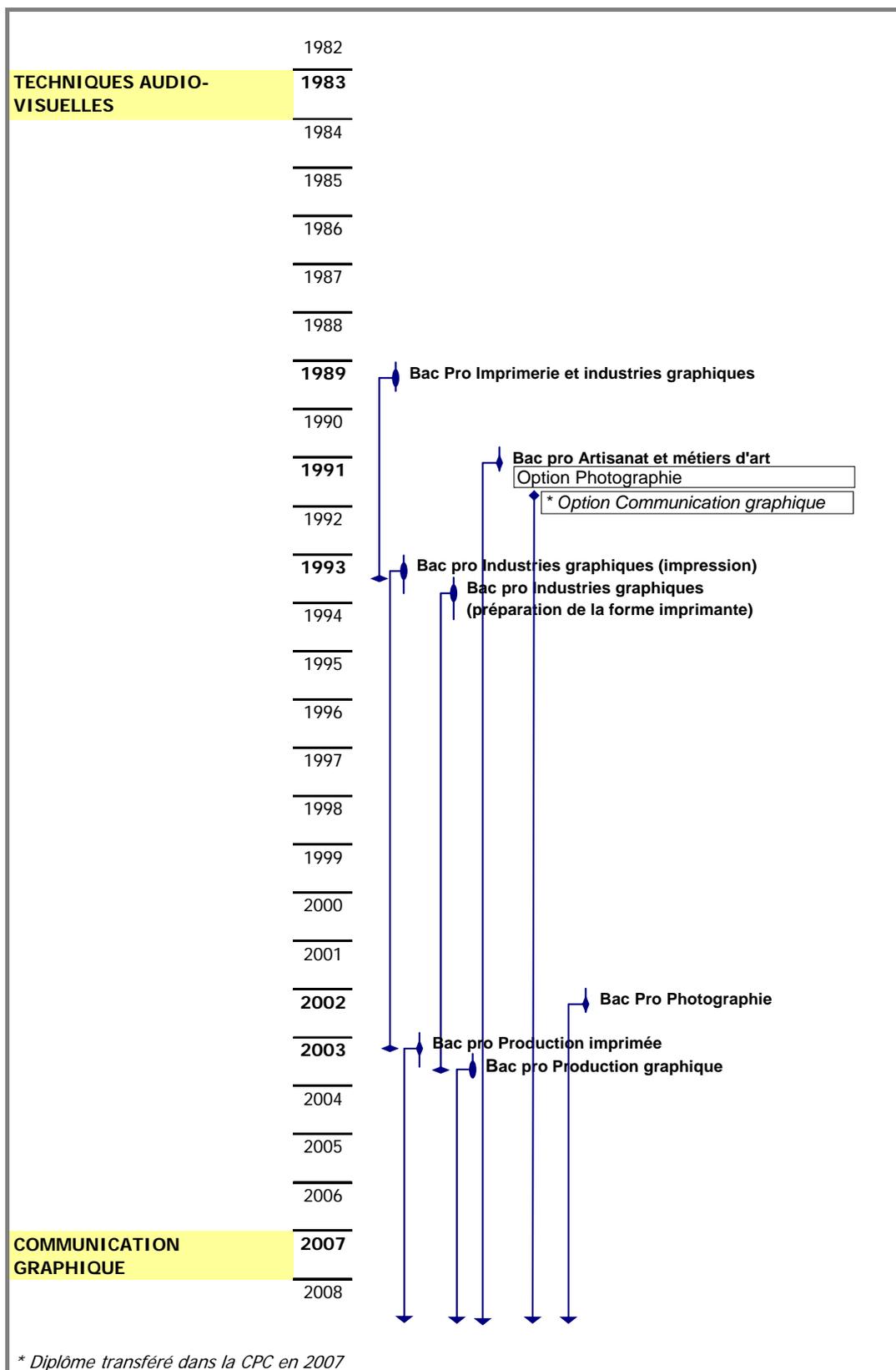
- le récapitulatif des extraits de comptes-rendus des séances de CPC ;
- les généalogies graphiques des diplômes de niveaux IV et V. Ces généalogies ont été établies en fonction des domaines professionnels définis par l'organisation des CPC en 2005. Elles permettent de suivre l'évolution de l'ensemble des diplômes depuis la fin des années 50.

SOMMAIRE

1. LA CPC DEPUIS 1983	5
1.1. La CPC et ses Bac pro	5
1.2. Le champ de la CPC	6
2. STRUCTURATION DE L’OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION	8
2.1. Offre de certification	8
2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l’ensemble des diplômés de la CPC	10
2.3. Synthèse	11
3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO	12
3.1. Bac pro Artisanat et métiers d’art option photographie (1991-2002) ; Bac pro Photographie (2002-...)	12
3.1.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation	12
3.1.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	13
3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	13
3.1.4. Origine scolaire	14
3.1.5. Poursuite d’études	15
3.1.6. Synthèse	15
3.2. Bac pro Imprimerie et industries graphiques (1989-1993) ; Bac pro Imprimerie et industries graphiques Option Préparation de la forme imprimante (1993-2003) et Option Impression (1993-2003) ; Bac pro Production graphique (2003-...) ; Bac pro Production imprimée (2003-...).....	16
3.2.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation	16
3.2.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	17
3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	18
3.2.4. Origine scolaire	20
3.2.5. Poursuite d’études	23
3.2.6. Synthèse	23
ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC-RÉCAPITULATIF	25
ANNEXE B - GÉNÉALOGIES	29

1. LA CPC DEPUIS 1983

1.1. La CPC et ses Bac pro



1.2. Le champ de la CPC

A l'origine, la commission est organisée en trois sous commissions : Études générales, Industries graphiques, Audiovisuel. D'après les comptes rendus, la sous commission Industries graphiques manifeste une existence propre, sinon, tout se traite en plénière.

En 1987, il a été évoqué la possibilité de lui rattacher le secteur Pâtes–papier–carton, rattaché à la CPC Métallurgie, mais cela est resté sans suite.

Les questions de délimitation du champ d'action de la commission ont été évoquées sur les points suivants :

- rattachement du CAP de Commis vendeur en librairie à la 15^{ème} CPC, Techniques de commercialisation ;
- lien avec la 13^{ème} CPC Arts appliqués, où l'on constate la disparition du Bac pro Artisanat et métiers d'art option Photographie au profit du Bac pro Photographe, rattaché à la 12^{ème} CPC. En outre, dans le cadre de la redéfinition des CPC en 2007, il est spécifié que la 12^{ème} CPC va accueillir des diplômes de la communication actuellement gérés par la 13^{ème} CPC, ceux-ci restant sous l'égide de l'Inspection générale des arts appliqués ;
- lien avec la sous commission Électrotechnique, électronique, automatismes et informatique de la 3^{ème} CPC métallurgie dans le domaine de la maintenance des équipements audiovisuels, sachant que la mise en place du Bac pro Systèmes électroniques numériques s'est traduite par la suppression de deux mentions complémentaires rattachées à la 12^{ème} CPC.

En 2007, nouvelle appellation de la CPC : Communication graphique et audiovisuel.

17/01/84

- Le Secrétaire général des CPC propose un transfert du CAP de Commis vendeur en librairie à la 15^{ème} CPC technique de commercialisation.
- Liste des sous commissions : Études générales, Industries graphiques, Audiovisuel.

03/09/85

- La CPC s'oppose à la proposition du Secrétaire général des CPC de rattacher à la CPC Techniques de commercialisation les diplômes relevant de la librairie.

10/03/87

- Rattachement de la 14^{ème} CPC Autres activités du secteur secondaire. Le Secrétaire général des CPC explique que dans un souci d'apporter des solutions à la transversalité des diplômes, il serait possible de répartir les diplômes de cette CPC à la 10^{ème}, la 12^{ème} et la 6^{ème}. La profession doit fournir des contre propositions.

30/10/87

- Se pose la question du rattachement du secteur des Pâtes-papier-carton à la 12^{ème} CPC.

02/04/97

- Mention complémentaire Technicien des équipements audio-visuels professionnels. Principalement ouverte aux titulaires du Bac pro Maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC), et aussi de Maintenance des réseaux bureautiques et télématiques (MRBT) et de Maintenance des appareils ménagers et des collectivités (MAEMC). Le représentant du SNETAA-FEN regrette que le diplôme soit récupéré par la 3^{ème} CPC Métallurgie.

20/12/00

- Obsolescence du Bac pro Artisanat et métiers d'art option Photographie au regard du développement de la technologie numérique. Un groupe de travail est constitué.

06/12/01

- Groupe de travail Photographie. Proposition de référentiel des activités professionnelles du Bac pro Photographe. Ce Diplôme est traité par la 12^{ème} CPC alors qu'il est identifié comme diplôme de la 13^{ème} CPC Arts appliqués.

12/04/02

- Présentation des travaux du groupe de travail Photographie. Transformation de l'option du Bac pro Artisanat et métiers d'art en Bac pro Photographie, rattaché à la 12^{ème} CPC. Cela complète la rénovation du CAP et du BTS de la filière, qui prend en compte l'intégration des technologies numériques. Le vivier principal est le CAP Photographe.

14/12/04

- Une réflexion sur les diplômes de la maintenance électronique s'est tenue dans la 3^{ème} CPC. Elle débouche sur la mise en place du Bac pro Systèmes électroniques et numériques qui conduit à l'abrogation de 2 mentions complémentaires relevant de la 12^{ème} CPC, Installation de matériel électronique de sécurité de niveau V, Technicien des équipements audiovisuels professionnels de niveau IV. La CPC donne son accord.

27/03/07

- Réorganisation des CPC liée au développement des activités de services, au déclin de certaines activités et au développement des activités transversales. Dans ce cadre, la 12^{ème} CPC va accueillir des diplômes de la communication actuellement gérés par la 13^{ème} CPC, ceux-ci restant sous l'égide de l'Inspection générale des arts appliqués.

24/06/08

- Nouvelle appellation de la CPC : Communication graphique et audiovisuel.

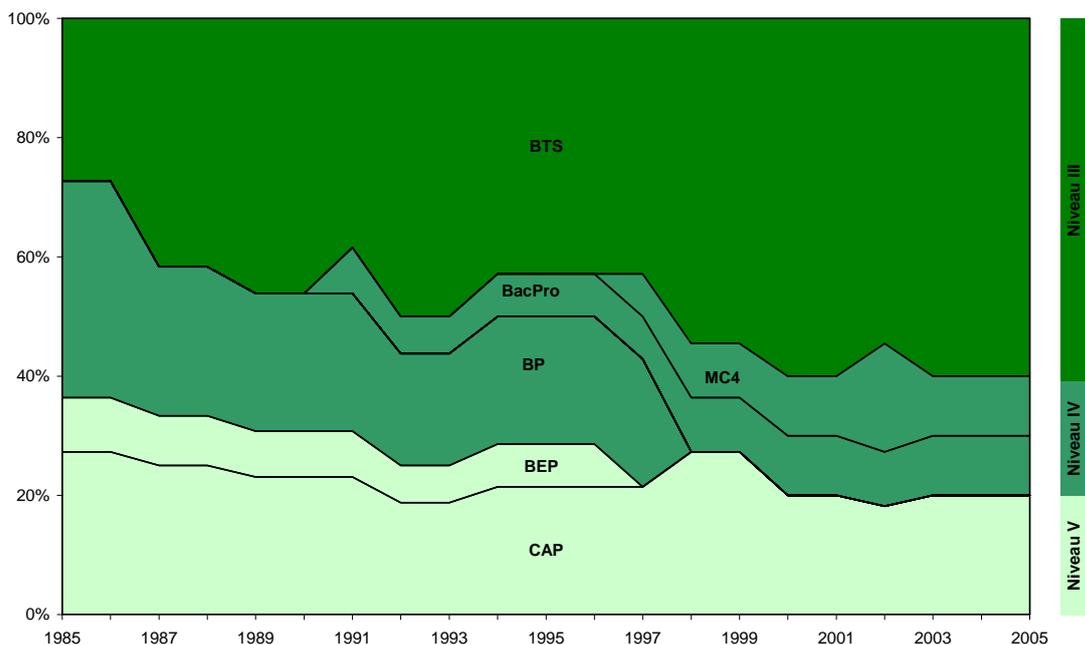
2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

2.1. Offre de certification

Sous commission Techniques audio-visuelles

ANNEE	BTS	Bac Pro	BEP	BP	MC4	CAP
1985	3		1	4		3
1986	3		1	4		3
1987	5		1	3		3
1988	5		1	3		3
1989	6		1	3		3
1990	6		1	3		3
1991	5	1	1	3		3
1992	8	1	1	3		3
1993	8	1	1	3		3
1994	6	1	1	3		3
1995	6	1	1	3		3
1996	6	1	1	3		3
1997	6	1		3	1	3
1998	6	1			1	3
1999	6	1			1	3
2000	6	1			1	2
2001	6	1			1	2
2002	6	1			2	2
2003	6	1			1	2
2004	6	1			1	2
2005	6	1			1	2

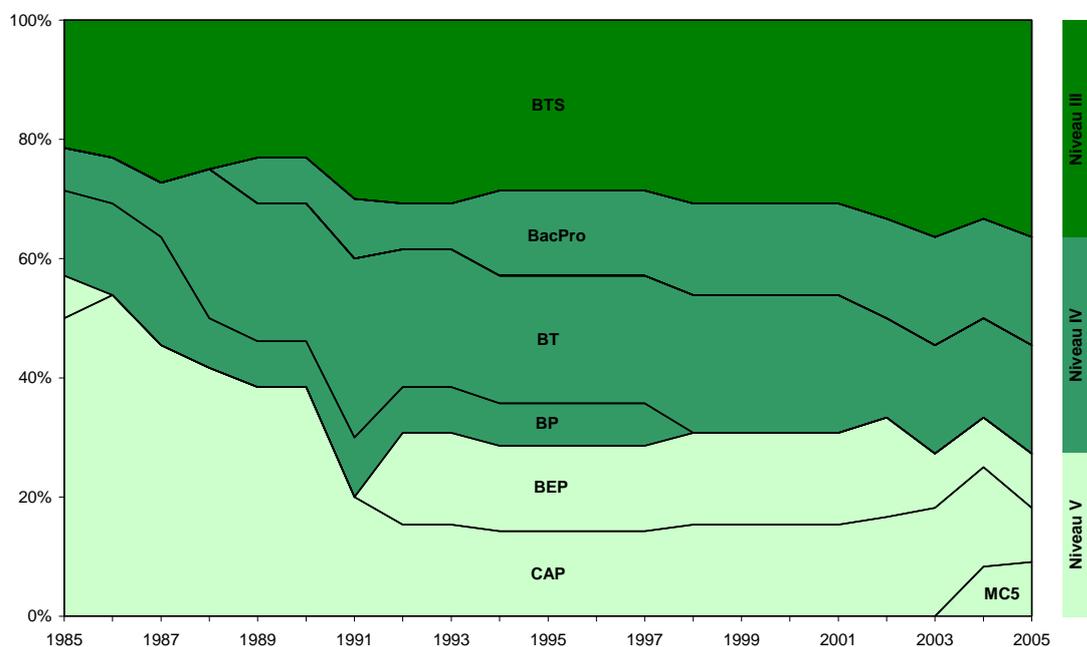
Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation
CPC Techniques audio-visuelles et de la communication - sous commission Techniques audio-visuelles



Sous commission Techniques graphiques

ANNEE	BTS	Bac Pro	BP	BT	BEP	CAP	MC5
1985	3		2	1	1	7	
1986	3		2	1		7	
1987	3		2	1		5	
1988	3		1	3		5	
1989	3	1	1	3		5	
1990	3	1	1	3		5	
1991	3	1	1	3		2	
1992	4	1	1	3	2	2	
1993	4	1	1	3	2	2	
1994	4	2	1	3	2	2	
1995	4	2	1	3	2	2	
1996	4	2	1	3	2	2	
1997	4	2	1	3	2	2	
1998	4	2		3	2	2	
1999	4	2		3	2	2	
2000	4	2		3	2	2	
2001	4	2		3	2	2	
2002	4	2		2	2	2	
2003	4	2		2	1	2	
2004	4	2		2	1	2	1
2005	4	2		2	1	1	1

Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation
CPC Techniques audio-visuelles et de la communication - sous commission Techniques graphiques

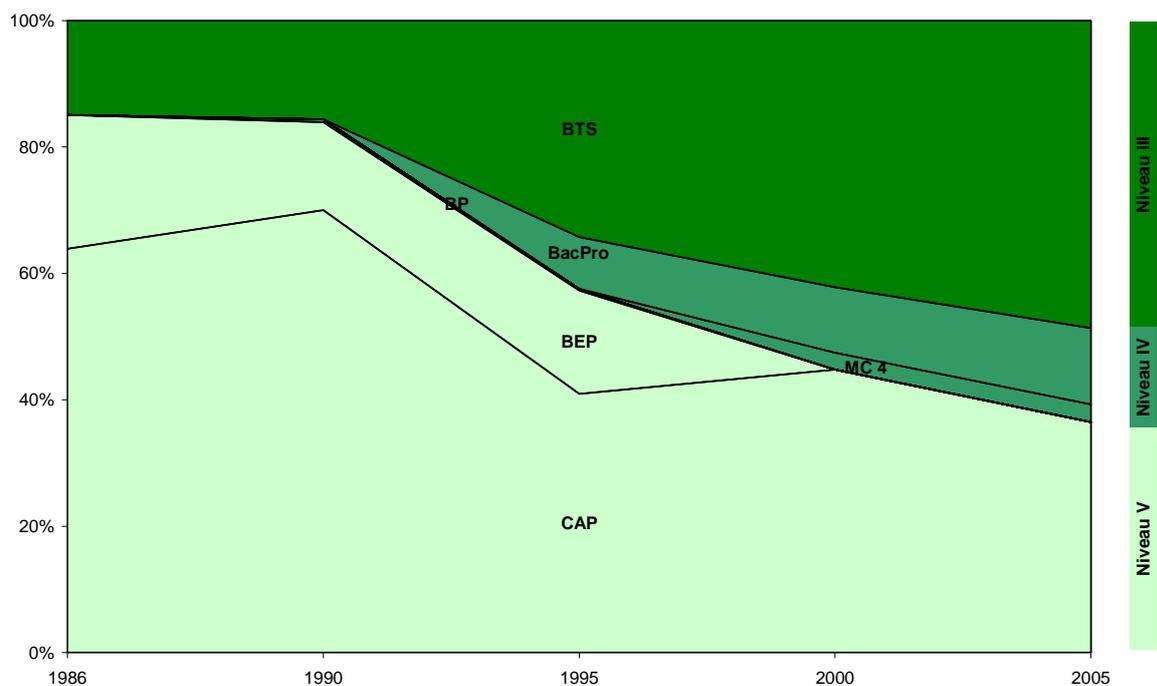


2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômes de la CPC

Sous commission Techniques audio-visuelles

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS	113	14,9	340	15,6	523	34,3	665	42,2	864	48,7
Total III		113	14,9	340	15,6	523	34,3	665	42,2	864	48,7
IV	Bac Pro					125	8,2	163	10,3	214	12,1
IV	BP			10	0,5	4	0,3				
IV	MC 4							42	2,7	50	2,8
Total IV				10	0,5	129	8,4	205	13,0	264	14,9
V	BEP	160	21,2	303	13,9	250	16,4				
V	CAP	483	63,9	1525	70,0	625	40,9	706	44,8	647	36,5
Total V		643	85,1	1828	83,9	875	57,3	706	44,8	647	36,5
Total		756	100,0	2178	100,0	1527	100,0	1576	100,0	1775	100,0

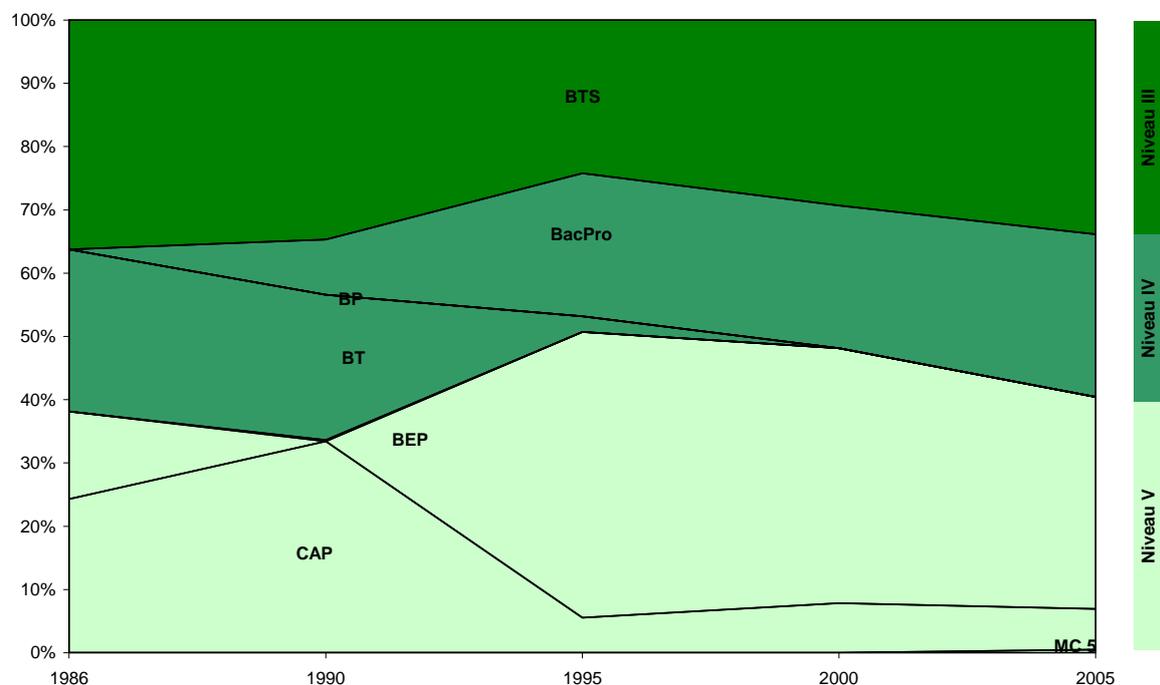
Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)
CPC Techniques audio-visuelles et de la communication - Techniques audio-visuelles



Sous commission Techniques graphiques

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS	197	36,3	358	34,7	709	24,2	991	29,3	1247	33,8
Total III		197	36,3	358	34,7	709	24,2	991	29,3	1247	33,8
IV	Bac Pro			90	8,7	661	22,6	762	22,6	947	25,7
IV	BP			2	0,2						
IV	BT	139	25,6	237	23,0	72	2,5				
Total IV		139	25,6	329	31,9	733	25,1	762	22,6	947	25,7
V	BEP	75	13,8			1322	45,2	1361	40,3	1234	33,4
V	CAP	132	24,3	345	33,4	162	5,5	265	7,8	237	6,4
V	MC 5									19	0,5
Total V		207	38,1	345	33,4	1484	50,7	1626	48,1	1490	40,4
Total		543	100,0	1032	100,0	2926	100,0	3379	100,0	3684	99,8

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)
CPC Techniques audio-visuelles et de la communication - Techniques graphiques



2.3. Synthèse

Il existe deux filières au sein de la CPC :

- celle des industries graphiques, fondée sur une forte tradition de segmentation en sous filière, caractérisée par des BP et BT;
- celle de l'audiovisuel, beaucoup plus récente, organisée autour du niveau III, à l'exception de la photographie.

L'introduction de l'informatique et du numérique dans la première a entraîné une atténuation, voire une disparition des segmentations préalables, favorable aux objectifs de transversalité du Bac pro. Dans la seconde, la partie maintenance des équipements audiovisuels glisse vers Électrotechnique, électronique, automatismes (CPC Métallurgie) et le Bac pro intervient de façon résiduelle sur un secteur précis, à moins que la demande d'une certification de niveau IV dédiée au multimédia n'aboutisse.

En termes de structuration de l'offre de certification de la sous commission Techniques audio-visuelles, on constate, le déclin du niveau V qui passe de trois quart des effectifs en dernière année à un tiers entre 1986 et 2005, au profit du niveau III qui n'a fait que se renforcer sur la période (14,9 % en 1986, 48,7 % en 2005). Le niveau IV est essentiellement représenté par le Bac pro (les BP ayant totalement disparus en 1998, suivi depuis 2005 de la MC) qui enregistre une hausse régulière depuis sa création aussi bien en pourcentage qu'en effectifs. En l'absence de BEP, le secteur de la photographie s'organise autour de la filière CAP/Bac pro/BTS.

En ce qui concerne la sous commission Techniques graphiques, plusieurs changements sont intervenus :

La réorganisation du niveau V à partir de 1992 autour de deux BEP (plus qu'un à partir de 2003) en même temps qu'étaient supprimés 5 CAP sur 7. En 2005, le CAP ne représente plus que 6,4 % des effectifs contre 33,4 % en 1990 (24,3 en 1986), le BEP occupant le tiers des effectifs (33,4 % en 2005).

La disparition totale des BT et BP au profit des Bac pro. Ils représentent en 2005, le quart des effectifs en dernière année.

La multiplication par 6 environ des effectifs sur le niveau III (même si leur part a peu varié sur la période).

3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO

3.1. Bac pro Artisanat et métiers d'art option photographie (1991-2002) ; Bac pro Photographie (2002-...)

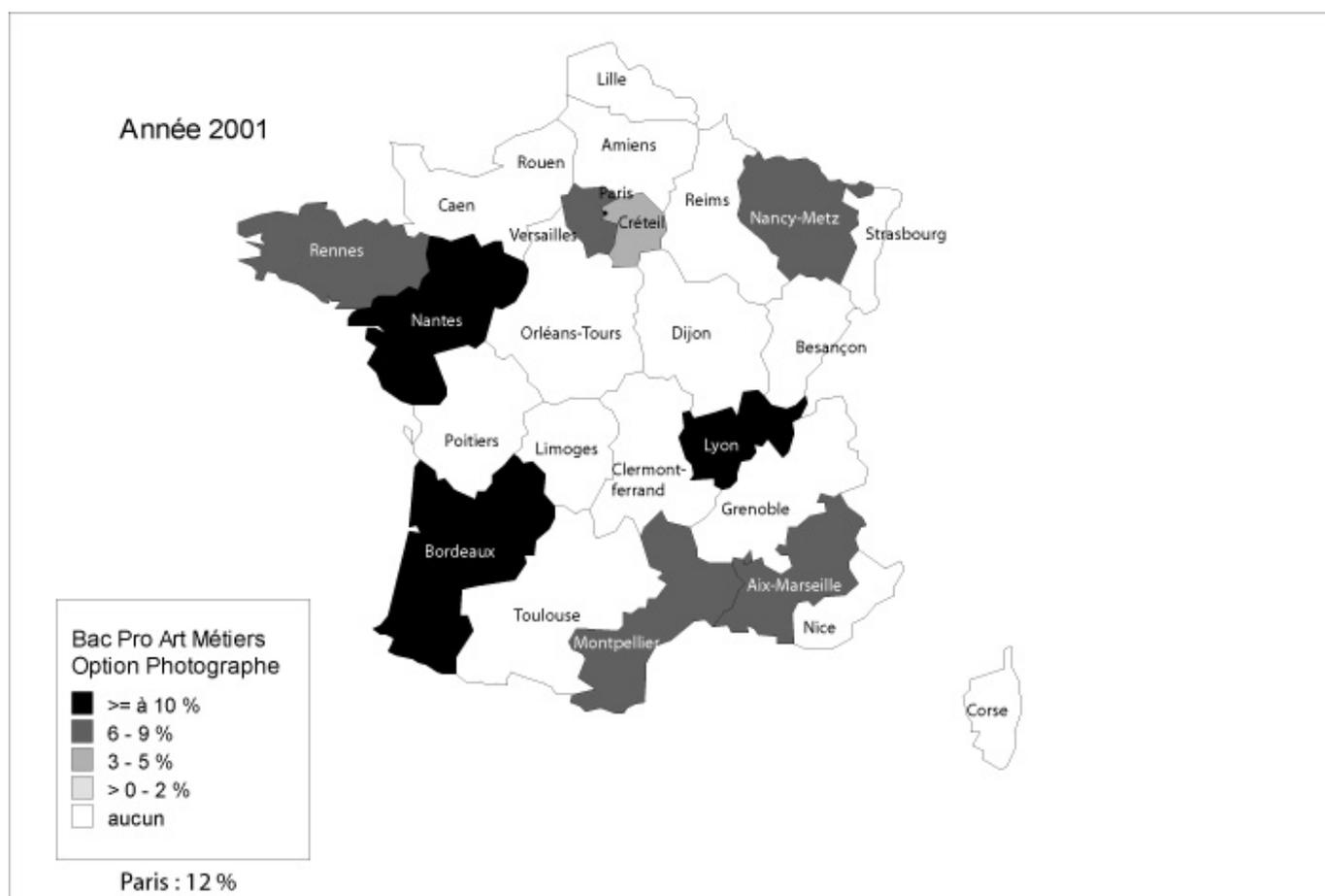
3.1.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

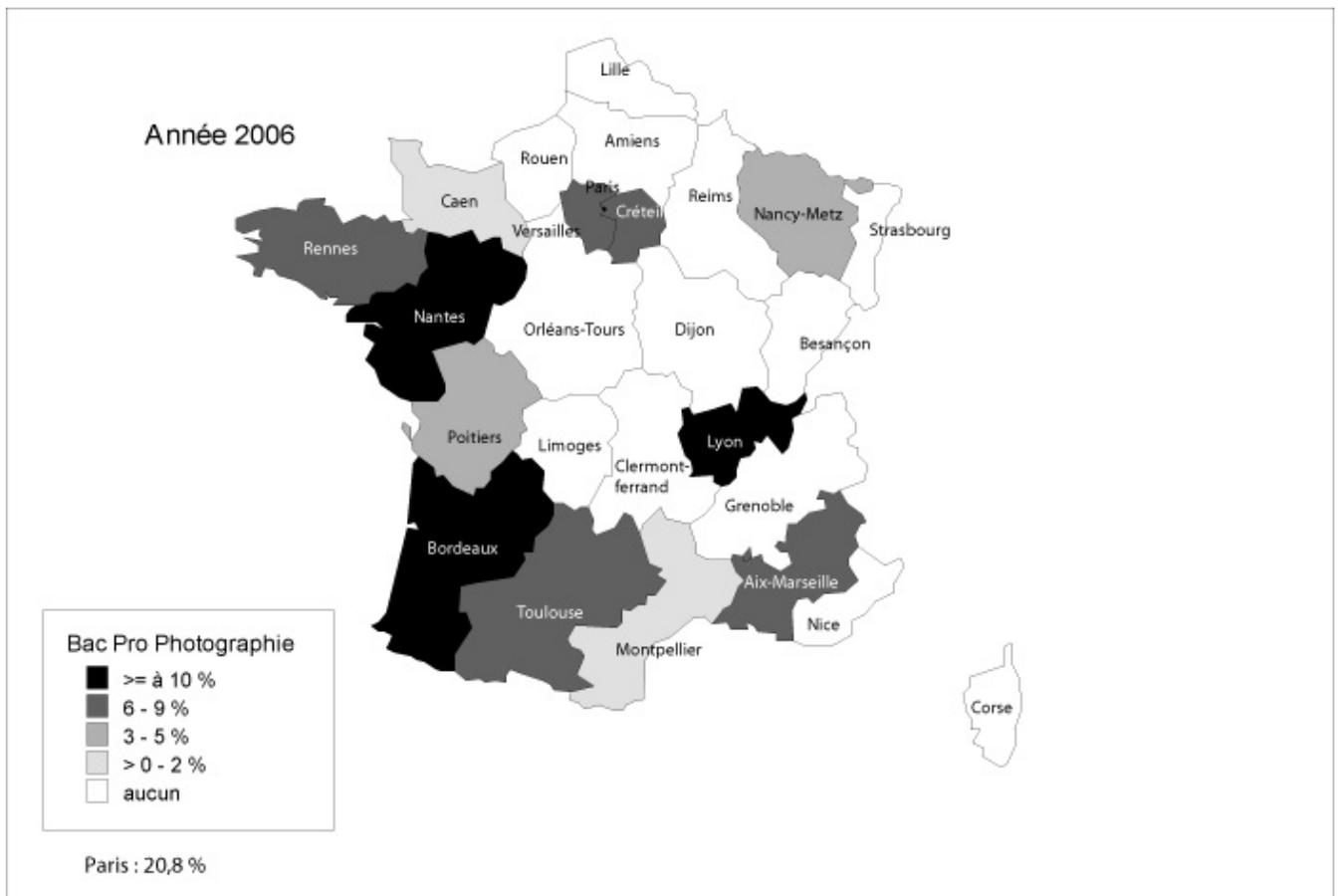
Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1991			0		0	
1992	2	8	23	92	25	
1993	2	4	55	97	57	
1994	9	21	34	79	43	
1995	14	11	111	89	125	100
1996	6	5	122	95	128	102
1997	12	8	136	92	148	118
1998	24	14	153	86	177	142
1999	15	9	155	91	170	136
2000	13	8	150	92	163	130
2001	15	8	165	92	180	144
2002	12	6	201	94	213	170
2003	10	5	197	95	207	166
2004	11	5	200	95	211	169
2005	16	8	198	93	214	171
2006	14	6	217	94	231	185
2007	11	6	206	94	221	176

3.1.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1993	30	26	86	28	24	2	2				
1994	79	55	69	67	50	2	2	10	3		
1995	100	75	75	82	64	9	7	6	3	3	1
1996	142	121	85	121	104	13	13	5	3	3	1
1997	152	127	83	126	115	6	6	16	4	4	2
1998	170	154	90	141	131	12	11	14	11	3	1
1999	188	159	84	162	146	17	11	3	2	6	
2000	197	172	87	174	152	15	13	1	1	7	6
2001	208	165	79	175	149	27	13			6	3
2002	243	189	77	181	159	32	18	12	4	18	8
2003	273	205	75	225	185	25	13	9	2	14	5
2004	240	195	81	203	176	21	11	1		15	8
2005	256	217	84	221	195	24	14	1	1	10	7
2006	269	241	89	210	199	31	27	20	10	8	5
2007	278	221	79	237	193	21	12	13	11	7	5

3.1.3.Répartition des effectifs en formation par académie





3.1.4. Origine scolaire

79,1 % des 1^{er}e année du Bac pro Photographie proviennent du CAP Photographe.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 26 septembre 1991 portant création des options Arts de la pierre, Communication graphique et Photographie du baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, et fixant leurs modalités de préparation et de délivrance

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

En ce qui concerne l'option Arts de la pierre:

C.A.P. Métiers de la pierre;

C.A.P. Graveur sur pierre, préparés après la classe de troisième.

En ce qui concerne l'option Communication graphique:

C.A.P. Dessinateur d'exécution en publicité;

C.A.P. Agent d'exécution graphiste décorateur;

C.A.P. Enseigne lumineuse, préparés après la classe de troisième.

En ce qui concerne l'option Photographie:

C.A.P. Photographie, préparé après la classe de troisième.

Peuvent également être admis:

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

En ce qui concerne l'option Arts de la pierre:

C.A.P. Tailleur de pierres:

- option Taille;

- option Travaux marbriers.
B.E.P. Construction bâtiment gros œuvre;
B.E.P. Construction et topographie;
B.E.P. Bois et matériaux associés;
C.A.P. Carrelage mosaïque;
C.A.P. Ébéniste;
C.A.P. Opérateur géomètre topographe;
C.A.P. Arts du bois;
C.A.P. Sculpteur sur bois, préparés après la classe de troisième.
En ce qui concerne l'option Communication graphique:
C.A.P. Photographie;
C.A.P. Sérigraphie;
Tout B.E.P. ou C.A.P. des industries graphiques (groupe 14), préparés après la classe de troisième.
b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première conduisant à l'un des diplômes suivants:
En ce qui concerne l'option Arts de la pierre:
Baccalauréat technologique F4 Génie civil (bâtiment et travaux publics);
Brevet de technicien Encadrement de chantier-Génie civil (bâtiment et travaux publics).
c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 26 juillet 2002 portant création du baccalauréat professionnel spécialité photographie et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 3 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité photographie est ouvert, en priorité, aux titulaires d'un des diplômes suivants :

CAP photographe.

Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autre que celui visé ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Ces élèves font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.1.5. Poursuite d'études

La BCP enregistre 7 personnes inscrites en formation (sous statut scolaire) en 2007 qui ont suivi l'année précédente le Bac pro Photographie. Parmi ces personnes, 2 redoublent la terminale du Bac pro soit 0,9 % des scolaires inscrits en 2006.

Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 5 soit 2,5 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007). 2 vont en deuxième année du CAP Photographe, 1 en classe de mise à niveau BTS Arts appliqués, 1 en 1ère Pro Production Graphique, et 1 en 1ère Pro Photographie.

3.1.6. Synthèse

Ce Bac pro complète la filière Photographie, après la réforme du CAP et du BTS. Il se substitue, en 2002, à l'option Photographie du Bac pro Artisanat et métiers d'art créée en 1991, dans le cadre de la 13^{ème} CPC Arts appliqués. Il prend en compte l'intégration des technologies numériques. Ceci rejoint une préoccupation du Secrétariat général des CPC de redistribuer, dans la mesure du possible, les certifications relevant de la CPC Arts appliqués dans les CPC à caractère plus industriel.

En même temps, la volonté de transversalité du Bac pro semble disparaître. Il s'inscrit dans une filière Photographie pointue et la communauté avec les autres options du Bac pro artisanat, qu'il partageait précédemment, disparaît.

Les effectifs de l'option puis du Bac pro tournent autour de 200 élèves en terminale depuis 2002, c'est-à-dire depuis la création d'un Bac pro spécifique : préalablement, ces mêmes effectifs tournaient autour de 150. La part des apprentis dans cette population est fluctuante, mais ne dépasse pas 8 %. La part des candidats au titre de la formation continue est fluctuante et ne dépasse pas 7 % (2006).

80 % des élèves de première année de ce Bac pro provenaient en 2005 du CAP Photographe. La poursuite d'étude après obtention du diplôme est rare (2,5 % en 2007).

En 2001, neuf académies proposaient cette formation, onze en 2006. A ces deux dates, les académies de Nantes, Bordeaux et Lyon regroupaient chacune plus de 10 % des effectifs.

3.2. Bac pro Imprimerie et industries graphiques (1989-1993) ; Bac pro Imprimerie et industries graphiques Option Préparation de la forme imprimante (1993-2003) et Option Impression (1993-2003) ; Bac pro Production graphique (2003-...) ; Bac pro Production imprimée (2003-...)

3.2.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Bac pro Imprimerie et industries graphiques

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total
1990			90	100	90
1991	26	14	154	86	180
1992	49	16	257	84	306
1993			200	100	200

Bac pro Industries graphiques : préparation de la forme imprimante et Bac pro production graphique

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1993	27	22	96	78	123	
1994	23	8	263	92	286	
1995	78	22	285	79	363	
1996	69	21	268	80	337	
1997	82	22	299	79	381	100
1998	98	26	279	74	377	99
1999	105	29	262	71	367	96
2000	117	28	302	72	419	110
2001	128	30	298	70	426	112
2002	125	29	301	71	426	112
2003	147	30	341	70	488	128
2004	117	26	336	74	453	119
2005	135	26	392	74	527	138
2006	161	30	376	70	537	141
2007	129	25	397	75	526	138

Bac pro Industries graphiques : impression et Bac pro production imprimée

Année	Apprentis	%	Scolaire	%	Total	Taux d'évolution
1993	32	100			32	
1994	38	24	123	76	161	
1995	78	26	220	74	298	
1996	70	25	214	75	284	
1997	76	24	242	76	318	100
1998	96	29	240	71	336	106
1999	121	33	248	67	369	116
2000	135	39	208	61	343	108
2001	141	40	215	60	356	112
2002	117	37	201	63	318	100
2003	119	33	246	67	365	115
2004	123	32	257	68	380	119
2005	153	36	267	64	420	132
2006	151	35	280	65	431	136
2007	138	34	273	66	411	129

3.2.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Bac pro Imprimerie et industries graphiques

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1991	121	88	72	121	88						
1992	234	181	77	207	155	27	26				
1993	373	293	78	322	257	51	36				

Bac pro Industries graphiques : préparation de la forme imprimante et Bac pro production graphique

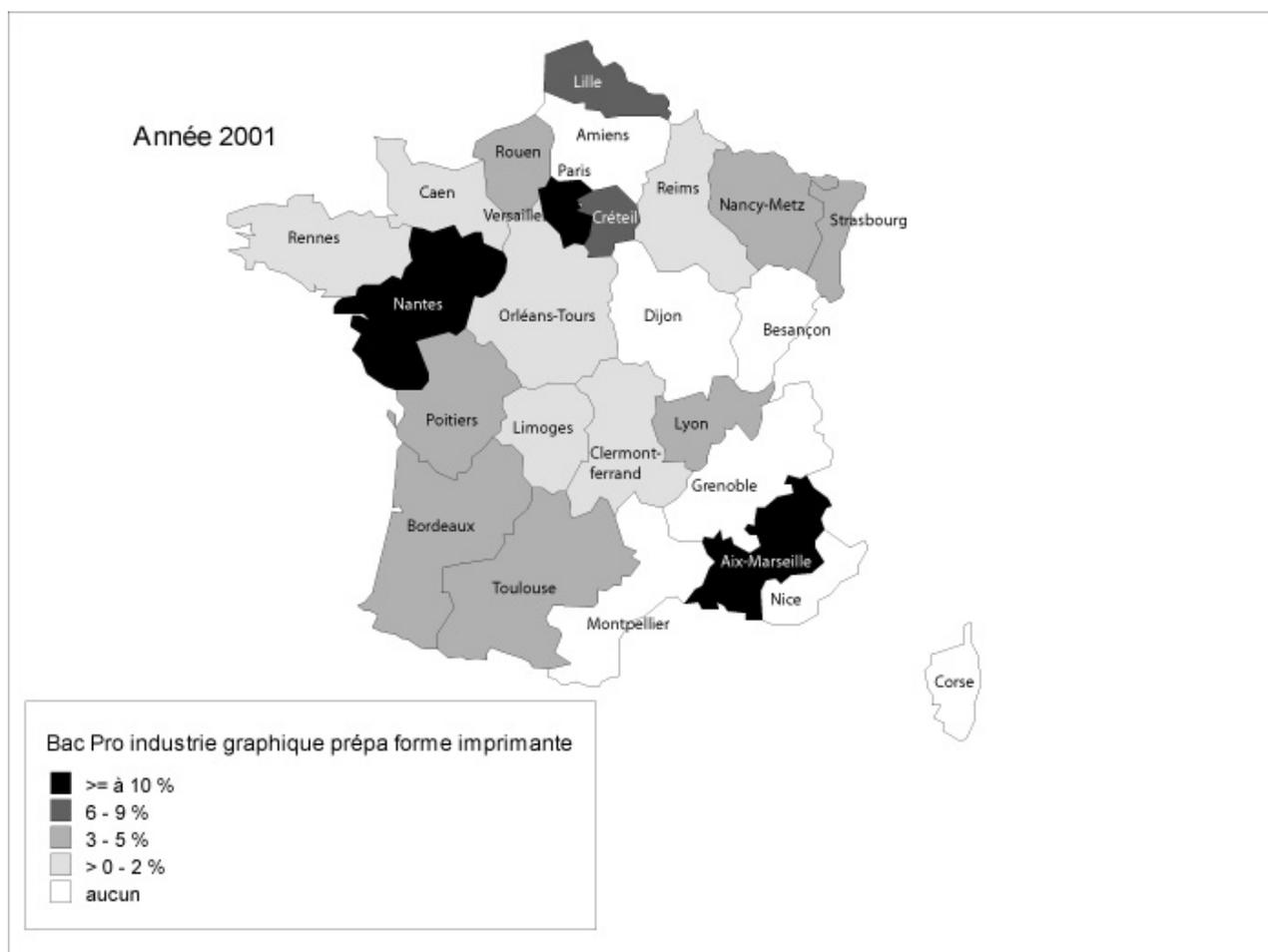
Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1994	235	171	72	158	130	39	24	35	17	3	
1995	297	247	83	192	171	59	45	42	29	4	2
1996	396	329	83	251	213	97	91	43	24	5	1
1997	404	318	78	276	230	79	67	39	18	10	3
1998	437	357	81	305	268	87	62	31	17	14	10
1999	438	378	86	276	251	120	109	24	13	18	5
2000	437	364	83	306	265	103	87	15	7	13	5
2001	499	409	81	372	319	82	68	31	13	14	9
2002	500	409	81	320	280	125	99	30	19	25	11
2003	483	387	80	304	256	127	103	35	19	17	9
2004	531	445	83	343	303	131	110	35	20	22	12
2005	533	424	79	347	288	102	87	65	38	19	11
2006	614	490	79	389	320	146	127	66	36	13	7
2007	595	447	75	374	281	150	126	49	29	22	11

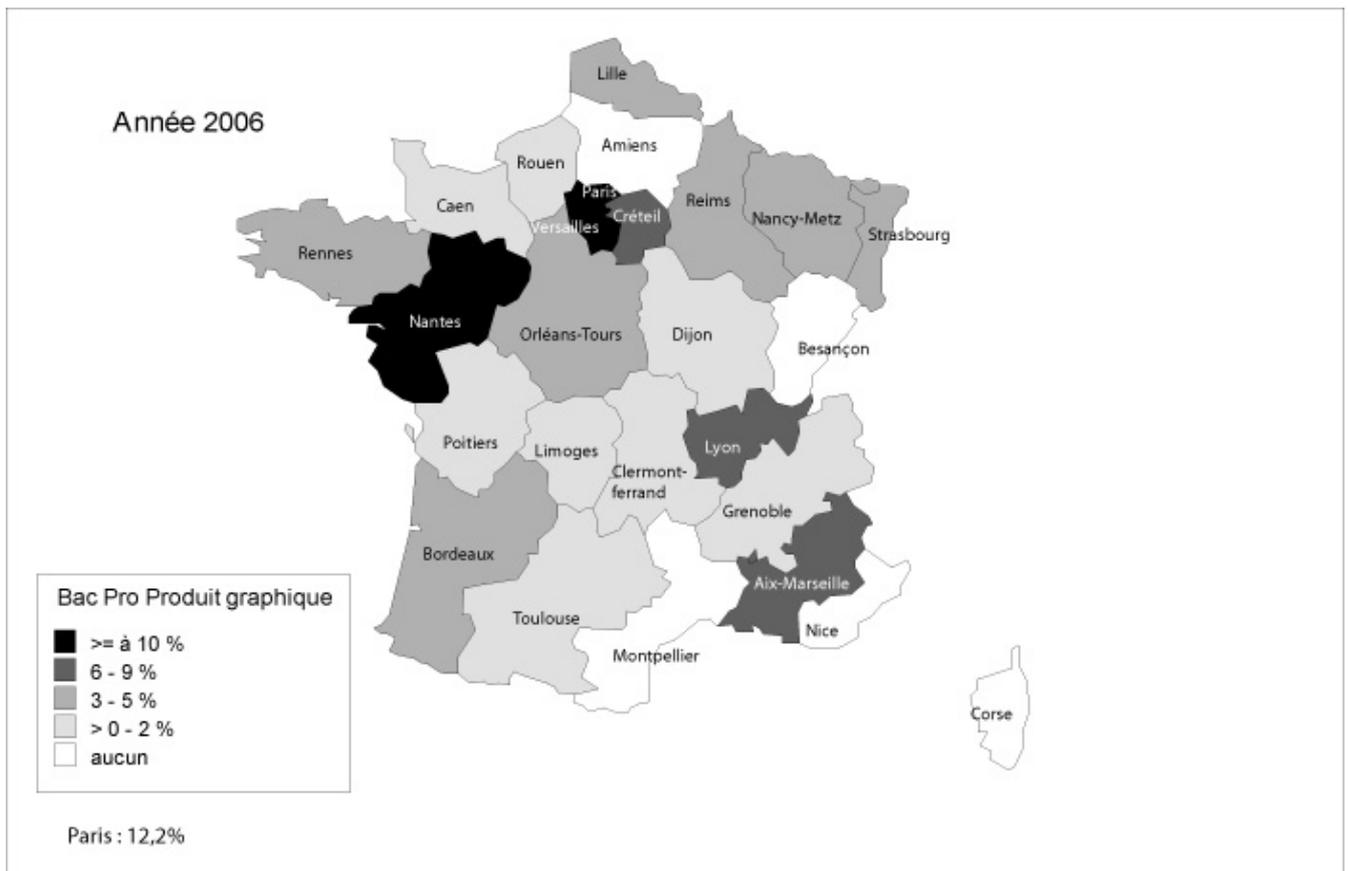
Bac pro Industries graphiques : impression et Bac pro production imprimée

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1994	161	139	86	123	110	25	21	13	8		
1995	201	176	87	151	135	29	26	20	14	1	1
1996	324	272	83	222	194	76	65	25	13	1	
1997	282	220	78	196	156	63	48	14	10	9	6
1998	334	285	85	232	202	75	65	18	12	9	6
1999	341	275	80	244	199	90	72	4	3	3	1
2000	378	309	81	237	187	125	113	7	4	9	5
2001	366	305	83	260	222	85	72	1	1	20	10
2002	379	307	81	224	187	137	111	7	4	11	5
2003	341	263	77	197	152	108	88	10	9	26	14
2004	394	314	79	242	197	126	106	14	7	12	4
2005	407	311	76	260	201	121	94	10	8	16	8
2006	417	358	85	251	218	136	120	13	8	17	12
2007	433	341	78	265	206	147	126	8	7	13	2

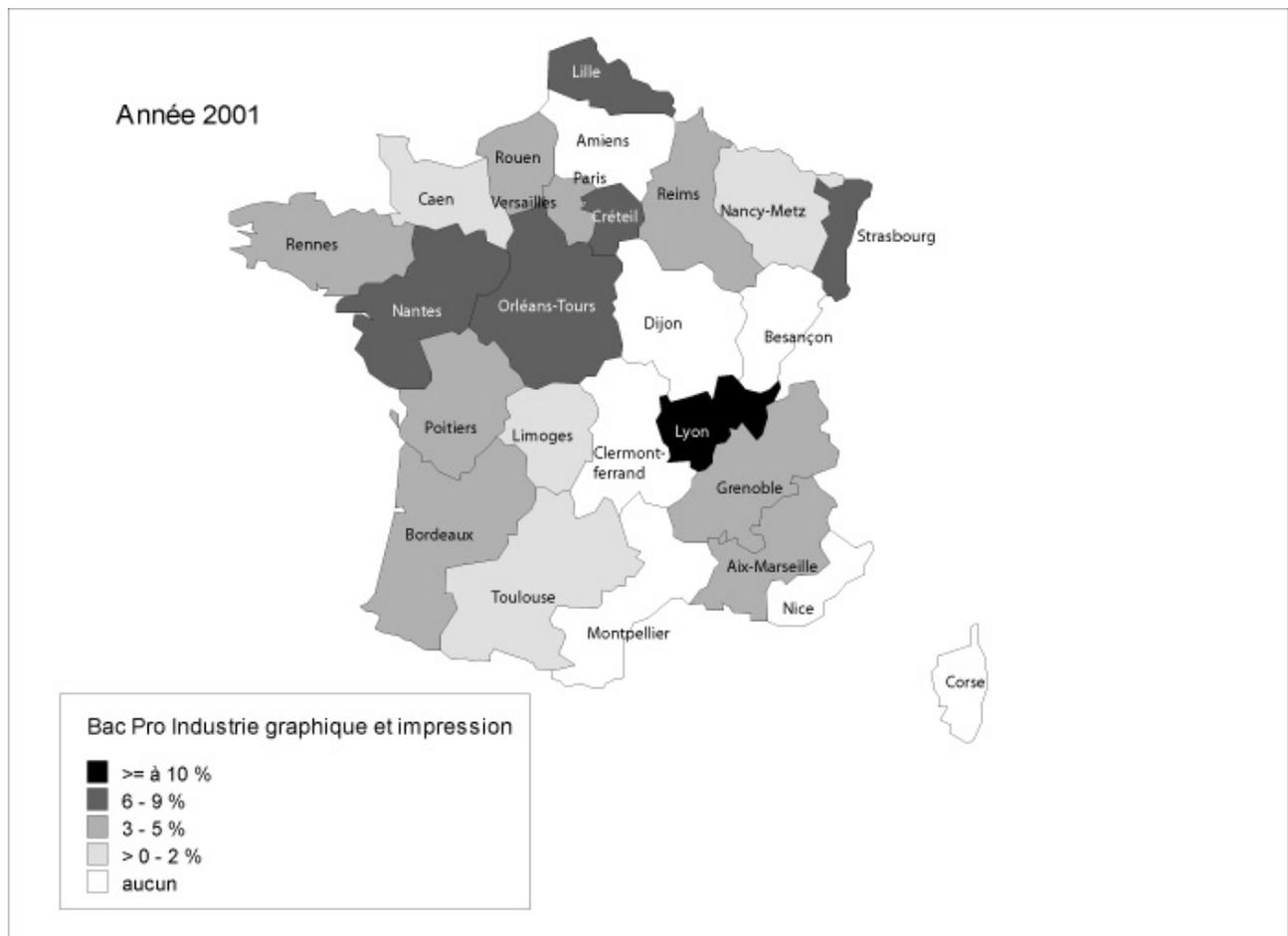
3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie

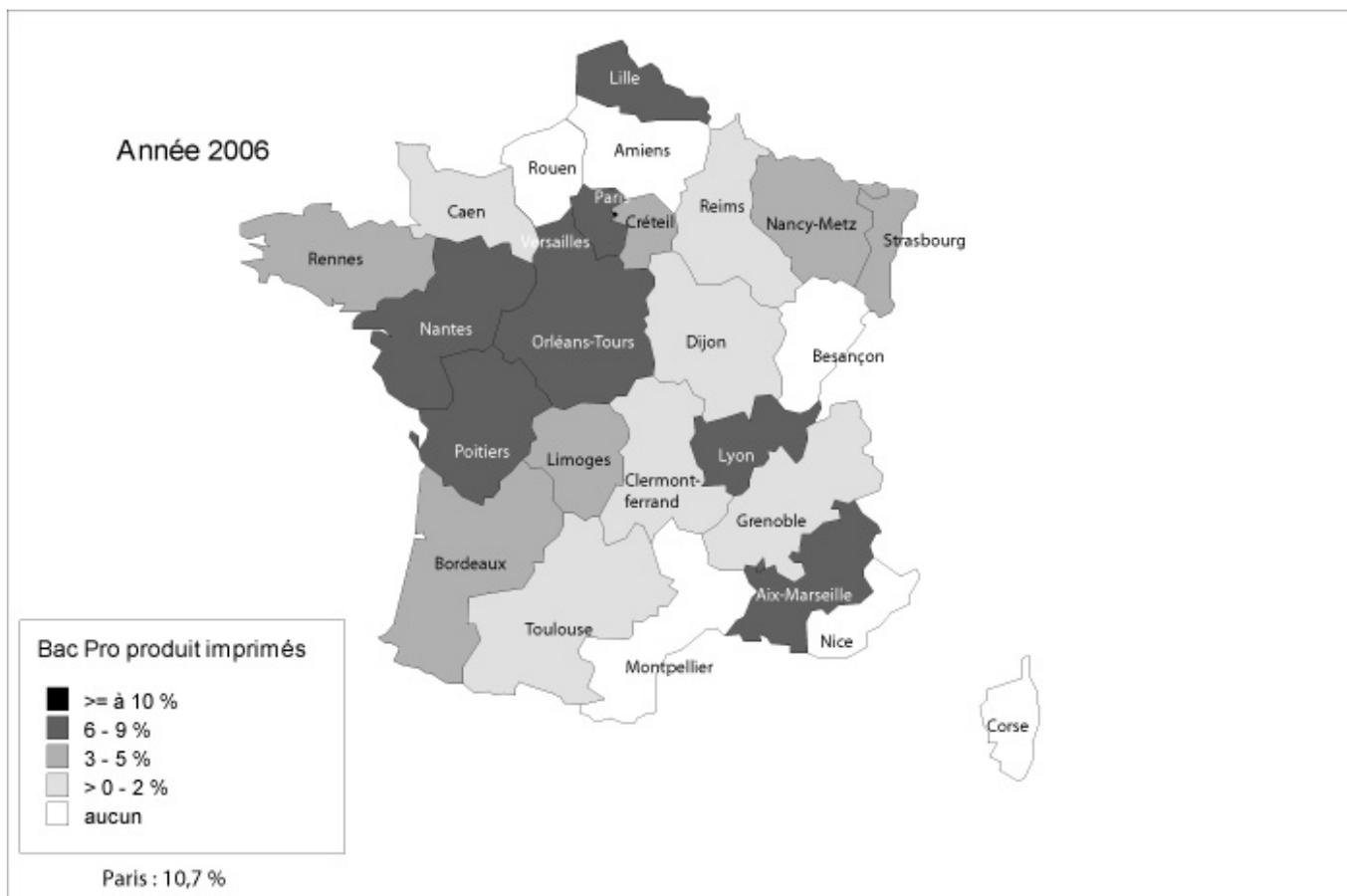
Bac pro Industries graphiques : préparation de la forme imprimante et Bac pro production graphique





Bac pro Industries graphiques impression et Bac pro production imprimée





3.2.4. Origine scolaire

85,9 % des 1^{re} année du Bac pro **Industries graphiques option impression** proviennent de terminale du BEP Métiers de la communication et des Industries graphiques.

84,3 % des 1^{re} année du Bac pro **Production imprimée** proviennent de terminale du BEP Métiers de la communication et des Industries graphiques.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juillet 1989 portant création du baccalauréat professionnel section Imprimerie et industries graphiques et fixant les modalités de préparation de ce baccalauréat

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Imprimerie et industries graphiques, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplôme suivants :

- B.E.P. Composition (métiers de l'imprimerie) ;
- B.E.P. Impression (métiers de l'imprimerie) ;
- B.E.P. Laboratoire des industries graphiques ;
- B.E.P. Électronique ;
- B.E.P. Électrotechnique ;
- C.A.P. Composition
- C.A.P. Brocheur-relieur-papetier industriel ;
- C.A.P. Monteur-incorporeur-copiste ;
- C.A.P. Photographe des industries graphiques ;

- C.A.P. Compositeur –imprimeur des métiers graphique ;
- C.A.P. Sérigraphie, préparés après la classe de 3^{ème}.

Peuvent également être admis :

a) Des élèves titulaires d'un des diplôme suivants :

- C.A.P. Compositeur-monteur ;
- C.A.P. Compositeur-claviste ;
- C.A.P. Imprimeur ;
- C.A.P. Brocheur-relieur-papetier à trois options ;
- C.A.P. Imprimeur-clicheur-sérigraphie ;
- C.A.P. Relieur
- C.A.P. Cartonier, préparés après la classe de 3^{ème}.

b) Des élèves ayant accomplis au moins la scolarité complète d'une classe de première préparant à l'un des diplômes suivants :

Brevet de Technicien des industries graphiques ;

Baccalauréat technologique F2 Électronique ;

Baccalauréat technologique F3 Électrotechnique ;

c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 19 mars 1993 portant création du baccalauréat professionnel, section Industries graphiques (préparation de la forme imprimante), et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Industries graphiques (préparation de la forme imprimante), est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants :

- B.E.P. Industries graphiques (préparation de la forme imprimante) ;
- B.E.P. Composition (métiers de l'imprimerie) ;
- B.E.P. Laboratoire des industries graphiques ;
- B.E.P. Électronique ;
- B.E.P. Électrotechnique ;
- C.A.P. Composition ;
- C.A.P. Impression ;
- C.A.P. Brocheur-relieur-papetier industriel ;
- C.A.P. Monteur-incorporeur-copiste ;
- C.A.P. Photographe des industries graphiques ;
- C.A.P. Compositeur –imprimeur des métiers graphique ;
- C.A.P. Sérigraphie, Préparés après la classe de troisième

Peuvent également être admis :

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants

b) Des élèves ayant accomplis au moins la scolarité complète d'une classe de première préparant à l'un des diplômes suivants :

Brevet de Technicien des industries graphiques ;

Baccalauréat technologique F2 Électronique ;

Baccalauréat technologique F3 Électrotechnique ;

c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 16 mai 2003 portant création du baccalauréat professionnel spécialité production graphique et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité production graphique est ouvert, en priorité, aux titulaires d'un des diplômes suivants :

BEP industries graphiques : impression ;

BEP industries graphiques : préparation de la forme imprimante.

Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP autre que ceux visés ci-dessus ou d'un CAP ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger.

Ces élèves font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Arrêté du 2 juin 1993 portant création du baccalauréat professionnel, section Industries graphiques (impression), et osant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Industries graphiques (Impression), est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants :

B.E.P. Industries graphiques (impression) ;

B.E.P. Composition (métiers de l'imprimerie) ;

B.E.P. Impression (métiers de l'imprimerie) ;

B.E.P. Laboratoires des industries graphiques ;

B.E.P. Électronique ;

B.E.P. Électrotechnique ;

C.A.P. Composition ;

C.A.P. Impression ;

C.A.P. Brocheur, relieur, papetier industriels ;

C.A.P. Monteur-incorporateur, copiste ;

C.A.P. Photographe des industries graphiques ;

C.A.P. Compositeur-imprimeur des métiers graphiques ;

C.A.P. Sérigraphie, préparés après la classe de troisième.

Peuvent également être admis :

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants :

C.A.P. Compositeur-monteur ;

C.A.P. Compositeur-claviste ;

C.A.P. Imprimeur ;

C.A.P. Brocheur, relieur, papetier à trois options ;

C.A.P. Imprimeur-clicheur-sérigraphe ;

C.A.P. Relieur ;

C.A.P. Cartonier, préparés après la classe de troisième ;

b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première conduisant à l'un des diplômes suivants :

- brevet de technicien des industries graphiques ;

- baccalauréat technologique F 2 Électronique ;

- baccalauréat technologique F 3 Électrotechnique ;

c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 16 mai 2003 portant création du baccalauréat professionnel spécialité production imprimée et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité production imprimée est ouvert, en priorité, aux titulaires d'un des diplômes suivants :

BEP industries graphiques : impression ;

BEP industries graphiques : préparation de la forme imprimante.

Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP autre que ceux visés ci-dessus ou d'un CAP ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Ces élèves font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.2.5. Poursuite d'études

La BCP enregistre 108 personnes inscrites en formation, sous statut scolaire, en 2007 qui ont suivi l'année précédente le **Bac pro Industries graphiques** option Impression. Parmi ces personnes, 31 redoublent la terminale du Bac pro soit 8,2 % des scolaires inscrits en 2006. Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 77 soit 37,3 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007). 64 (83,1 %) vont en BTS Communication graphique option études réalisation de produits graphiques, et 8 (10,3 %) en BTS Communication graphique option études réalisation de produits imprimés.

La BCP enregistre 63 personnes inscrites en formation, sous statut scolaire, en 2007 qui ont suivi l'année précédente le **Bac pro Production imprimée**. Parmi ces personnes, 16 redoublent la terminale du Bac pro soit 5,7 % des scolaires inscrits en 2006.

Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 47 soit 22,8 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007).

33 (70,2 %) de ces poursuivants vont en BTS Communication graphique option Études réalisation de produits graphiques et 12 (25,5 %) en BTS Communication graphique option Études réalisation de produits imprimés.

3.2.6. Synthèse

Ce Bac pro correspond à une demande forte de la profession, alors que le Secrétariat général des CPC insiste sur la difficulté de sa mise en place (30/10/87). Ce dernier souhaite une transversalité couvrant les différentes étapes de la production, alors que les représentants de la profession proposent une structure reproduisant l'organisation du travail, avec cependant certaines variantes (13/10/88, 30/01/89). Pendant ce temps un Brevet des Industries graphiques à deux options (Composition et Impression) sert de certification à titre transitoire. Un compromis débouche en 1989 sur un Bac pro Industries graphiques, mais l'équilibre est fragile et un arbitrage est demandé par les professionnels auprès du ministère et du directeur des Lycées et Collèges sur l'ensemble de la filière de formation : il est prévu de réactualiser le Bac pro (12/11/91). Cela débouche sur deux Bac pro : Impression et Forme imprimante en 1993. L'évolution technologique et organisationnelle pousse à une refonte (20/12/00, 31/01/03) conduisant en 2003 à l'adoption d'une filière constitué d'un BEP propédeutique, de deux Bac pro (Production graphique et Production imprimée, approuvés en avril 2002), et d'un BTS à deux options. Reste en suspens la demande d'une certification de niveau IV pour le secteur de la finition.

Le Bac pro Imprimerie et industrie graphique a connu en essor rapide de ses effectifs qui se sont renforcés lors de sa scission en deux options (devenus depuis 2003 deux bacs pro indépendants), les deux diplômes rencontrant chacun des taux de progression assez importants depuis leur création : le Bac pro production graphique a quasiment doublé ses effectifs entre 1994 et 2006, le Bac pro production imprimée a quasiment multiplié les siens par trois. Le taux d'apprentis est assez élevé dans les deux cas : il avoisine les 30 % pour le Bac pro Production graphique et a atteint près de 40 % de l'effectif (années 2000 et 2001) pour le Bac pro

production imprimée. Ce taux ne dépasse pas les 12 % pour l'ensemble des bacs pro du secteur des services. Les taux de candidats inscrits en FC est plutôt fluctuants pour le Bac pro Production graphique sur la période étudié (de 3 à 12 % des effectifs), il est globalement plus bas pour le Bac pro production imprimée (de moins de 1 % à 7 %).

Dans les deux cas, l'augmentation des effectifs s'est traduite par une meilleure couverture géographique du Bac pro au sein des académies. Restent toutefois que les diplômés ne sont pas préparés au sein des certaines petites académies comme Montpellier, Nice, Amiens, Besançon, et Rouen (pour le Bac pro Production imprimée).

Les deux bacs pro sont alimentés dans trois quart des cas par des terminales du BEP Métiers de la communication et des industries graphiques. Le Bac pro Industries graphique enregistre un taux de poursuite d'études plutôt élevé (37,3 %) par rapport à la moyenne des Bac pro (24,4 %). Avec un taux de 22,8 %, le Bac pro Production imprimée s'en rapproche davantage.

ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC- RÉCAPITULATIF

17/01/84

- Le Secrétaire général des CPC propose un transfert du CAP de Commis vendeur en librairie à la 15^{ème} CPC Technique de commercialisation.
- Projet de création des BP des Industries graphiques : Impression, Composition et Photogravure.
- Liste des sous commissions : Etudes générales, Industries graphiques, Audiovisuel.

03/09/85

- Diplômes de niveau V des Industries graphiques : organisation de 7 CAP et suppression des 3 BEP existants. (NB : il s'agit de CAP en 3 ans après la 3^{ème}).
- La CPC se prononce pour la suppression du BT spécialité Edition du livre qui aurait dû intervenir en 1979 au moment de la création du BTS Edition du livre. Elle s'oppose au rattachement des diplômes de la Librairie à la CPC Techniques de commercialisation.
- Actualisation du BEP Agent d'exploitation des équipements audio-visuels en raison des difficultés d'insertion professionnelle de ce diplôme : ne faudrait-il pas un niveau IV ?
- Information sur le Bac pro : augmenter le pourcentage d'accès au niveau IV d'une classe d'âge, répondre à un besoin professionnel de niveau IV qui apparaît dans certains secteurs d'activité, désenclaver les lycées d'enseignement professionnel.

26/06/86

- Suppression du BP Projectionniste de spectacles cinématographiques sous réserve d'une étude précisant les besoins de la profession en niveau IV (réglage, installation, maintenance de matériels d'exploitation pour le film et la vidéo).

10/03/87

- Réflexion sur les orientations à définir en vue de la rénovation des diplômes de niveau V et IV des métiers de l'image et du son : un CAP à partir du référentiel professionnel de projectionniste, un diplôme de niveau IV qui doit assurer l'évolution entre ce CAP et le BTS Audiovisuel (en projet) en remplacement du BP Projectionniste.
- Demande de création d'un Bac pro par la Fédération française de l'imprimerie et des industries graphiques.
- Le Secrétaire général des CPC explique que dans un souci d'apporter des solutions à la transversalité des diplômes, il serait possible de répartir les diplômes de la 14^{ème} CPC (autres activités du secteur secondaire) à la 10^{ème}, la 12^{ème} et la 6^{ème}.

30/10/87

Industries graphiques

- Examen du projet de création du Brevet des Industries graphiques – Options Composition et Impression. Solution provisoire (trois ans) qui repose sur une transformation des BP correspondants et la conduite simultanée d'une étude sur le Bac pro. Selon le Secrétaire général de la CPC « l'existence dans ce secteur d'une structure originale (5 CAP préparés en trois ans après la 3^{ème}), l'absence de BEP, la difficulté de

structurer le niveau IV autour d'un seul Bac pro couvrant à la fois la préparation de la forme imprimante, la composition, la finition et le routage rendent délicate la prise de décision. Les représentants professionnels, salariés et employeurs insistent sur la nécessité à terme, d'un Bac pro.

30/10/87

- Adoption en plénière du Brevet des Industries graphiques en réitérant la nécessité de mise en place d'un Bac pro dans les 3 ans.
- Se pose la question du rattachement du secteur des Pâtes-papier-carton à la 12^{ème} CPC.

13/10/88

Industries graphiques

- Accord sur la mise en place d'un Bac pro, mais cinq options (SNETF-CGT) ? Quatre axes (composition, laboratoire, impression, finition et routage, CGT) ? Trois dominantes (préparation de la forme imprimante, impression-finition, reliure et brochure industrielle, CGT) ? Pas plus de deux dominantes (MEN) ?
- En ce qui concerne la refonte du niveau V que cela nécessite (mise en place d'un BEP, suppression des CAP en 3 ans après la 3^{ème}), il est proposé par les représentants salariés et les syndicats enseignants d'attendre les résultats de la réforme des CAP ou de mettre en place un BEP avec une année supplémentaire conduisant au CAP.

30/01/89

Industries graphiques

- Avis sur les travaux d'élaboration du Bac pro. Les représentants des salariés sont pour trois dominantes (Préparation de la forme imprimante, Impression, Finition), les représentants des employeurs pour deux (regroupement de l'impression et de la finition), les enseignants partagés entre deux et quatre (composition, photogravure, impression, finition). Le Secrétaire général invite à voter sur un Bac pro. avec deux dominantes et trois champs d'application : 4 contre, 6 pour, une abstention.
- Lancement des travaux de restructuration du niveau V. Les salariés et les enseignants expriment leur attachement au CAP en 3 ans après la 3^{ème}. Un groupe de travail doit poursuivre la réflexion.

12/05/89

- Suppression du BEP Agent d'exploitation des équipements audiovisuels. Faut-il le remplacer par un Bac pro ? Aller voir du côté d'autres Bac pro (Maintenance des matériels audiovisuels et électroniques ?). 5 votes pour la suppression, 7 contre, 6 abstentions.

22/05/91

Industries graphiques

- Séance « chaude » sur la refonte du niveau V

12/11/91

Industries graphiques

- Une délégation a été reçue par le Chargé de mission auprès du Ministre et le Directeur des Lycées et Collèges pour présenter les propositions et litiges sur la filière de formation. Un arbitrage partiel a été rendu : accord sur la création de BEP, réactualisation du Bac pro. La structure des CAP et du BT reste inchangée.

02/02/95

- Le représentant de la CGT redemande un diplôme du niveau IV pour la finition.

14/05/96

- Proposition de création d'une mention complémentaire dans le domaine de l'audiovisuel : il semblerait que des besoins existent au niveau IV et l'on pourrait envisager une mention complémentaire après le Bac pro Maintenance de l'audiovisuel électronique.

- Suppression du BP Photogravure.

02/04/97

- - Mention complémentaire Technicien des équipements audio-visuels professionnels. Principalement ouverte aux titulaires du Bac pro Maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC), et aussi de Maintenance des réseaux bureautiques et télématiques (MRBT) et de Maintenance des appareils ménagers et des collectivités (MAEMC). Le représentant du SNETAA-FEN regrette que le diplôme soit récupéré par la 3^{ème} CPC Métallurgie.

- Mise en unités du Bac pro Impression et du Bac pro de la forme imprimante.

- Le Secrétaire général est d'accord pour revoir l'ensemble de la filière Photographie : CAP, MC et Bac pro.

09/03/99

- Rénovation du CAP photographe. Un effort de cohérence avec le Bac pro a amené à distinguer trois grands champs pour la prise de vue : la prise de vue de photos à caractère social, le reportage simple (photos évènementielles), la prise de vue d'objets.

- Présentation du livre blanc sur la formation dans le secteur des industries graphiques : question sur la pertinence du BEP et particulièrement du BEP Préparation de la forme imprimante. L'accès à la profession n'est-il pas plutôt au niveau IV ? Nécessité de revoir les Bac pro, tant dans les savoirs fondamentaux que dans les savoir faire opérationnels.

20/12/00

- Présentation du référentiel des activités professionnelles du BTS Audiovisuel. Risque de chevauchement avec le DMA Régie du son ? Opportunité d'une troisième année de spécialisation, éventuellement par le biais des licences professionnelles ?

- Opportunité de la rénovation des diplômes de la filière Photographe aux niveaux V et IV. Obsolescence du Bac pro. Artisanat et métiers d'art option Photographie au regard du développement de la technologie numérique. Un groupe de travail est constitué.

- Rénovation de la filière graphique : effacement des frontières entre les étapes pré presse, impression et finition et émergence de connaissances nécessaires à la conduite et la gestion des automatismes et des systèmes assistés par ordinateur ainsi qu'à la prise en compte des évolutions du marché.

- Opportunité de création d'un diplôme de niveau IV dans le domaine des multimédia.

- Suppression du BT des Industries graphiques.

06/12/01

- Groupe de travail Photographie. Proposition de référentiel des activités professionnelles du Bac pro. Photographe. Ce Diplôme est traité par la 12^{ème} CPC alors qu'il est identifié comme diplôme de la 13^{ème}.

- Rénovation de la filière industries graphiques : présentation du projet de RAP des Bac pro et du référentiel des activités interprofessionnelles du BEP. Les besoins actuels sont profilés au niveau IV et non au niveau V.

12/04/02

- Mise en conformité de la mention complémentaire Technicien des équipements audiovisuels professionnels. Un représentant de l'Inspection générale rappelle que cette mention complémentaire vise à apporter des compétences complémentaires à des titulaires du Bac pro MAVELEC dans le domaine de la maintenance des matériels audiovisuels, alors que le BTS s'attache à la globalité d'une production.
- Présentation des travaux du groupe de travail Photographie. Transformation de l'option du Bac pro. Artisanat et métiers d'art en Bac pro. Photographie, rattaché à la 12^{ème} CPC. Cela complète la rénovation du CAP et du BTS de la filière, qui prend en compte l'intégration des technologies numériques. Le vivier principal est le CAP Photographe.
- Rénovation de la filière des industries graphiques. Présentation des référentiels des Bac pro. La filière s'appellera désormais Communication et industries graphiques, les Bac pro et BTS s'appelleront désormais Production graphique et Production imprimée.
- Expertise de la filière Brochure-Reliure-Finition : demande de création d'une mention complémentaire post BEP et d'une demande de qualification au niveau IV. Un dossier d'opportunité doit être établi.

31/01/03

- Filières des industries graphiques. Interpénétration des métiers avec le numérique, besoin d'emploi se situant plutôt au niveau IV. Un BEP propédeutique, deux Bac pro (Production graphique et Production imprimée, approuvés en avril 2002), un BTS à deux options.
- Besoins de formation au niveau IV dans le secteur Finition industrielle-routage. Possibilité d'adapter le Bac pro. PSPA ? Cela soulève des réticences. Un groupe de travail va approfondir.

14/12/04

- Une réflexion sur les diplômes de la maintenance électronique s'est tenue dans la 3^{ème} CPC. Elle débouche sur la mise en place du Bac pro ; Systèmes électroniques et numériques qui conduit à l'abrogation de 2 mentions complémentaires relevant de la 12^{ème} CPC, Installation de matériel électronique de sécurité au niveau V, Technicien des équipements audiovisuels professionnels au niveau IV. La CPC donne son accord.

27/03/07

- Réflexion sur la rénovation des diplômes de la photographie. Le représentant de FO s'étonne des écarts de flux importants : beaucoup de candidats se présentent au CAP et relativement peu au Bac pro. ou au BTS.
- Alors que le BTS Photographe présente un flux très faible, il existe dans la CPC des Arts appliqués plusieurs diplômes (BTS Communication visuelle multimédia, BTS Design de mode, textile et DMA Cinéma d'animation) dont les sortants trouvent des emplois qui touchent le domaine de la création d'images.
- Réorganisation des CPC liée au développement des activités de services, au déclin de certaines activités et au développement des activités transversales. Dans ce cadre, la 12^{ème} CPC va accueillir des diplômes de la communication actuellement gérés par la 13^{ème} CPC, ceux-ci restant sous l'égide de l'Inspection générale des arts appliqués.

24/06/08

- Nouvelle appellation de la CPC : Communication graphique et audiovisuel.
- Débat sur le Bac pro. en 3 ans.

ANNEXE B - GÉNÉALOGIES

Evolution des diplômes des Techniques audiovisuelles et de communication - NIVEAU IV Techniques audiovisuelles

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

Bac Pro Artisanat et métiers d'art Op. Photographie (1991-2002) Bac Pro Photographie (2002-...)

Bac Pro Artisanat et métiers d'art Options :
Communication graphique (1990-...);
Ebéniste (1990-...);
Horlogerie (1990-2008)
Tapissier d'ameublement (1990-...);
Vêtement et accessoire de mode (1990-...);
Arts de la pierre (1991-...);
Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2005-...);
Verrerie scientifique et technique (2005-...);
Marchandisage visuel (2007-...)

MC Technicien des équipements audiovisuels professionnels (1997-2002) MC Technicien des équipements audiovisuels professionnels (2002-2005)

BP Photographe Op. 1 : Portrait (1964-1997)

BP Photographe Op. 2 : Photographie scientifique et technique (1964-1997)

BP Photographe Op. 3 : Photographie industrielle et publicitaire (1964-1997)

(1948...)

BP Projectionniste de spectacle cinématographiques (1948-1986)

Bac Pro : Baccalauréat professionnel
 BP : Brevet professionnel
 MC : Mention complémentaire
 Diplômes relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

Evolution des diplômes des Techniques audiovisuelles et de Communication - NIVEAU IV

Techniques graphiques

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BAC PRO Imprimerie et industries graphiques (1989-1993)	BAC PRO Industries graphiques : préparation de la forme imprimante (1993-2003)	BAC PRO Production graphique (2003-...)
	BAC PRO Industries graphiques : impression (1993-2003)	BAC PRO Production imprimée (2003-...)

BP Photogravure (1984-1997)

BT Auxiliaire de fabrication des industries
graphiques (1965-1979)

BT Industries graphiques (1979-2001)

BT Brevet des industries graphiques Op. Composition (diplôme)
(1988-...)

BP Impression (1984-1988) BT Brevet des industries graphiques Op. Impression (diplôme)
(1988-...)

BAC PRO : Baccalauréat professionnel
BT Brevet de technicien

Source : Céreq (Base Reflet)

Evolution des diplômes des Techniques audiovisuelles et de communication - NIVEAU V

Techniques audiovisuelles

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1959...)

CAP Ouvrier de laboratoire cinématographique (1959-1985)

(1941...)

CAP Projectionniste de spectacles cinématographiques (1941-1991)

CAP Opérateur projectionniste de l'audiovisuel (1991-2005)

CAP Opérateur projectionniste de cinéma (2005-...)

(1948...)

CAP Photographe (1949-1971)

CAP Photographe Op. A : Travaux de laboratoire (1971-1988)

CAP Photographe (1988-1999)

CAP Photographe (1999-...)

*CAP Photographe Op. B : Retouche (1971-1999)

** Diplôme cogéré en 1984 puis gérés par la CPC arts appliqués à partir de 1985*

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
 BEP : Brevet d'enseignement professionnel
 MC : Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)

Evolution des diplômes des Techniques audiovisuelles et de Communication - NIVEAU V

Techniques graphiques

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

MC Finition
façonnage de
produits
imprimés
(2004-...)

BEP Industries graphiques : préparation
de la forme imprimante (1992-2003)
BEP Industries graphiques : impression
(1992-2003)

BEP Métiers de la
communication et
des industries
graphiques
(2003-...)

BEP Laboratoire des industries graphiques (1972-1985)

BEP Impression (métiers de l'imprimerie) (1971-1985)

BEP Composition (métiers de l'imprimerie) (1971-1985)

CAP Imprimeur clicheur sérigraphie (1962-1989)

CAP Sérigraphie (1989-1999)

CAP Sérigraphie industrielle (1999-...)

(1954...°

CAP Reliure industrielle homme (1954-1981)	CAP Brocheur Relieur Papetier Option A: Reliure industrielle (1981-1987)	CAP Brocheur relieur papetier industriels (1987- 2004)	CAP Conduite de machines automatisées de reliure brochure industrielle (1992-2004)
CAP Reliure industrielle femme (1954-1981)	CAP Brocheur Relieur Papetier Option B: Brochure (1981-1987)		
CAP Brocheur (1954-1981) CAP Brocheuse (1954-1981)	CAP Brocheur Relieur Papetier Option C: Papeterie (1981-1987)		

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1954...)

CAP Copiste Typo (1954-1981)	CAP Monteur incorporeur copiste (1981-1996)
CAP Copiste Hélio (1954-1981)	
CAP Graveur Offset (1954-1981)	

(1954...)

CAP Conducteur Offset (1954-1981)	CAP Imprimeur (1981-1987)	CAP Impression (1989-1996)
CAP imprimeur Typographe (1954-1981)		
CAP Imprimeur Hélograveur (1954-1981)		
CAP Imprimeur Offset (1954-1981)		
CAP Imprimeur typographe (1954-1981)	CAP Compositeur imprimeur des métiers graphiques (1981-1996)	

CAP Claviste monotypiste (1954-1981)

(1954...)	CAP Compositeur linotypiste (1962-1981)
-----------	---

CAP Claviste monotypiste (1954-1981)	CAP Compositeur claviste (1981-1987)	CAP Composition (1987-1996)
CAP Compositeur typographe (1954-1981)	CAP Compositeur monteur (1981-1987)	

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1954...)

CAP Chromiste offset (1954-1981)	CAP Photographe des industries graphiques (1981-1996)
CAP Chromiste typo (1954-1981)	
CAP Clicheur galvanotypeur (1954-1981)	
CAP Graveur de trait (1954-1981)	
CAP Moneur hélio (1954-1981)	
CAP Photographe hélio (1954-1981)	
CAP Photographe offset (1954-1981)	
CAP Photographe typo (1954-1981)	
CAP Reporteur photomécanique (1954-1981)	
CAP Retoucheur hélio (1954-1981)	
CAP Similiste typo (1954-1981)	

°CAP Imprimeur en taille douce et timbrage relief (1963-1996)

(1954...)

°CAP Graveur lithographe (1954-1993)

▪ *Diplôme géré par la CPC Arts appliqués jusqu'en 1990*

°CAP Plumiste (1954-1996)

°CAP Reporteur conducteur lithographe (1954-1996)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

°CAP Doreur (1954-1990)	CAP Arts de la reliure (1990-...)
°CAP Reliure manuelle hommes (1954-1990)	
°CAP Reliure manuelle femmes (1954-1990)	

° Diplômes cogérés en 1984 puis gérés par la CPC arts appliqués à partir de 1985

CAP * (59-62)	°° CAP Commis vendeur en librairie (1962-1989)	°° CAP Employé de librairie -papeterie-presse (1989-2006)	°CAP* (2006-...)
---------------	--	---	------------------

* : Commis vendeur en librairie

° ° Diplômes gérés par la CPC Techniques de communication à partir de 1985

* CAP Employé de vente spécialisé
Op. D Librairie produits de librairie-papeterie-presse

CAP Employé de vente spécialisé Options :
A : Produits alimentaires (2000-...)
B : Produits d'équipement courant (2000-...)
C : Services à la clientèle (2002-...)

BEP : Brevet d'études professionnelles
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
MC : Mention complémentaire
Diplômes relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2009.